

## Communiqué de presse

Evry, le 17 octobre 2017

### **Signature d'un partenariat CCI Essonne / CMA Essonne : une offre interconsulaire au service des entreprises**



**Laurent Munerot**, président de la CMA Essonne et **Emmanuel Miller**, président de la CCI Essonne ont signé ce **mardi 17 octobre 2017 une convention de partenariat inédite !**

En rapprochant leurs compétences et en mutualisant des moyens, la **CMA Essonne** et la **CCI Essonne** entendent proposer **une offre de service « interconsulaire » afin d'accompagner plus efficacement le développement des entreprises essonniennes.**

Les deux Chambres consulaires mènent depuis plusieurs années des actions en commun, à l'image des Papilles d'Or ou de la Semaine du numérique. A travers cette convention, il **s'agit d'aller plus loin dans cette démarche, de mieux coordonner les actions des deux Chambres au bénéfice des entrepreneurs et des territoires.**

La convention de partenariat comprend trois grands axes :

- ✓ Développer des initiatives conjointes et renforcer la complémentarité des actions au bénéfice des entreprises et des territoires ;
- ✓ Proposer une offre de services visant au renforcement de la compétitivité et de la modernisation du tissu économique local, croisant les savoir-faire et permettant d'optimiser les ressources ;
- ✓ Développer des initiatives communes.

Les champs d'intervention sont multiples. Ils sont construits autour de 9 thématiques fortes qui concernent aussi bien la sensibilisation à la transformation numérique ; la valorisation des métiers alimentaires ; la simplification du parcours des porteurs de projet ou encore la mise en place d'accompagnements aux entreprises en difficulté...

**Laurent Munerot explique :** « *Nos deux chambres consulaires allient leurs forces et leurs compétences pour mener à bien des actions communes au service du développement de tous les types d'entreprises essonniennes. L'objectif attendu de ce partenariat inédit est la montée en puissance de l'action économique en Essonne et particulièrement sur le terrain, dans les territoires. Concrètement, cela va se traduire par la mise en place de dizaines d'opérations ciblées, par exemple, pour aider les entreprises à passer le cap des 3 ans d'existence (7 133 jeunes entreprises artisanales ont moins de -3 ans, soit 28 % du Répertoire des métiers), ou pour faciliter la transmission des entreprises (7 659 dirigeants ont plus de 55 ans, soit 29 % du Répertoire des métiers).*

**Pour Emmanuel Miller :** « *A travers cette démarche interconsulaire, il s'agit pour nos deux Chambres de mieux coordonner nos actions pour une meilleure efficacité au service des entreprises et des territoires. Le champ du développement économique a besoin d'acteurs de proximité qui connaissent le monde de l'entreprise : c'est ce rôle indispensable qui est joué par les chambres consulaires et qu'il est nécessaire de renforcer !* »

**Contacts presse :**

CCI Essonne : Jérôme Onado, Tel. 01 60 79 90 05 / [j.onado@essonne.cci.fr](mailto:j.onado@essonne.cci.fr)

CMA Essonne : Sandrine Charles, Tel. 01 69 47 54 22 / [cma.charles@artisanat91.fr](mailto:cma.charles@artisanat91.fr)